

Image not found or type unknown



Droit du survivant quand ascendants encore vivants

Par **cartoon**, le **13/05/2008 à 11:47**

bonjour,

mon mari est décédé en 1994,nous avons deux enfants, j'avais un donation au dernier vivant mais comme il est mort très jeune nous n'avions pas grand chose. Ces parents viennent de décéder puis-je compter sur une part de leur héritage qui serait revenu à mon mari.
à l'avance merci

Par **Jurigaby**, le **13/05/2008 à 14:57**

Bonjour.

Non, a priori, vous n'avez droit à rien sauf s'ils ont fait un testament dans ce sens.